

Déclaration de tir de nuit du sanglier avec source lumineuse

(Autorisé par le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique 2021-2027 pour le département de la Moselle, conformément à l'Arrêté Préfectoral 2021-DDT-SERAF-UFC n° 48 en date du 22/07/2021)

Document à compléter et à adresser obligatoirement avant toute action de tir de nuit avec source lumineuse à :

Fédération Départementale des Chasseurs de la Moselle 1 rue de la Passotte CS75821 – 57078 METZ-Cedex 3 ou par mail : info@fdc57.org ou site internet : www.fdc57.org	M le Maire de la commune de <u>Woustville</u> Adresse : <u>24 route de</u> <u>maney</u> Code Postale : <u>57915</u> Ville : <u>Woustville</u>	ONF (si lot domanial) : - Agence de Moselle-Est : 1 rue Thomas Edison 57000 METZ Ou - Agence de Moselle-Ouest : 24, route de Phalsbourg BP 30155 57403 SARREBOURG Cedex
---	--	---

Je soussigné (nom-prénom)..... Beyeret nicolas.....

Titulaire du droit de chasse sur la commune de..... Woustville.....

Lot n° : 1 communal réserve domanial (cocher la case correspondante)

Demeurant 11 rue de la chapelle 57510.....

..... Heckenrumbach.....

Afin de réguler les populations de sangliers, je déclare pratiquer le tir de nuit avec source lumineuse, conformément à la réglementation en vigueur, sur les secteurs suivants :

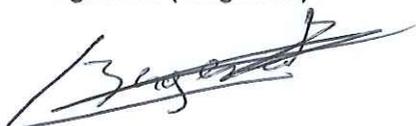
- sur la plaine de la chane communal
- pour une protection des cultures ainsi que
- sur la forêt communal sur la place d'apputage
- (Tonelet)

Je vous prie de bien vouloir noter que je réaliserai ces actions du : 15/4/2024 au : 1/10/2025

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Fait à : Heckenrumbach..... Le 18/04/2024.....

Signature (obligatoire) :



REÇU LE

19 AVR. 2024

MAIRIE DE WOUSTVILLER